EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

DATE DE CONVOCATION

19.06.2025

DATE D'AFFICHAGE

19.06.2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	20
Votants	26

N° 022/2025

OBJET :

1 – FINANCES

1-1) Participation financement SDIS

Le Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture de Quimper
au titre du contrôle de légalité
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés
le

Le Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Mme Françoise Le Monze, première adjointe au Maire de Crozon.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Patrick Berthelot avec procuration à Christianne Dreux
- Clélia Gaudin avec procuration à Hervé Le Roux
- Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- Monique Porcher avec procuration à Brigitte Premel-Cabic-Magadur
- Thierry Raoul avec procuration à Thierry Beaurienne
- Pascal Durand avec procuration Christian Jacquot
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Absent : Christian Jacquot

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services –-Yoann Lotte, responsable de communication

Par délibérations en date du 13 octobre 2022 et du 11 avril 2024, la Commune de Crozon avait rendu un accord de principe pour sa participation financière au projet de construction du centre de secours.

Dans le cadre de ce programme, estimé à 2 500 500 Euros HT, les parties prenantes ont défini la répartition des contributions comme suit, conformément à la convention de partenariat signée avec le SDIS :

	Participation	**Enveloppe estimative**
Département	30 %	750 150 €
SDIS	2.77 %	69 264 €
Bloc communal	67.23 %	1 681 086 €

Pour rappel, le bloc communal se compose de 5 collectivités (Argol, Crozon, Landévennec, Lanvéoc et Telgruc-sur-Mer), dont la contribution est proportionnelle à leur nombre respectif d'habitants.

Ville	**Participations**	**Montant des participations**
Argol	7.77 %	130 620.38 €
Crozon	57.31%	963 430.39 €
Landévennec	2.53%	42 531.48 €
Lanvéoc	16.38%	275 361.89 €
Telgruc-sur-mer	16.01%	269 141.87 €

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20250626-022-2025-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2025

Il a également été convenu que la commune de Crozon collecterait les participations des autres communes, imputées au compte 13148 (subventions d'investissement) et effectuerait le versement des avances au maître d'ouvrage qu'est le SDIS, avec une imputation au compte 2313 (Immobilisation corporelles en cours – constructions).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide la participation financière de la commune selon la répartition présentée au projet de construction du centre de secours
- Valide l'inscription des crédits aux comptes 13148 et 2313
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision

A Crozon, 30 juin 2025

Pour le Maire,

La Première Adjointe au Maire,

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

Françoise Le Monze

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20250626-022-2025-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2025